

Passage loi numérique 29 juin 2016

Bonjour

Mercredi 29 juin, vers 16h30, une douzaine de parlementaires triés sur le volet essayeront de trouver un consensus sur ce projet de loi, à l'occasion d'une commission mixte paritaire (CMP).

Curiosité, le sujet des objets connectés, des compteurs ne sont pas soulevés.

Pour vos achats dans les grandes surfaces, si vous avez des cartes fidélités, vous êtes déjà fliqués depuis plus de 20 ans.

Tous vos tickets de caisses et moyens de paiement sont centralisés sur un site serveur situés à Bordeaux.

Ces informations sont revendues ensuite à des tiers surtout, marketing, communication, etc... C'est ce qui se passera aussi avec les compteurs.

"Les sites d'e-commerce vont-ils fliquer nos faits et gestes ?

*Ce qui est certain, c'est que beaucoup considèrent que les sénateurs sont allés trop loin **en obligeant les acteurs du web à signaler aux impôts les Français** (ou « utilisateurs présumés redevables de l'impôt en France ») qui utilisent leur service. Même la secrétaire d'Etat au numérique, Axelle Lemaire, s'en était émue lors de la discussion. Un assouplissement devrait être proposé, ainsi qu'un renvoi vers le prochain projet loi de finances."*

Cela se fait déjà pour les voyages touristique (ou autre) que vous faites vers l'étranger, ces infos sont centralisées et traitées par un logiciel du service des impôt à Bercy.

Des abrutis pourront toujours dénoncer la paranoïa et la théorie du complot, sauf que nous sommes déjà dans la réalité, et les systèmes sans fils à venir et les compteurs ne vont rien arranger.

Eh oui, nous sommes bien en dictature !

Cordialement

Marc Filterman

Email : marcfilterman@hotmail.com

Site : <http://filterman.esy.es/gsm.htm>

Site : <http://filterman.comlu.com/gsm.htm>